



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 9429

Texte de la question

M Jean-Charles Cavaille attire l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur le processus croissant de dégradation de l'industrie textile française. La balance commerciale du textile Habillement accuse un déficit de l'ordre de 20 milliards de francs. Cette situation est principalement liée à une très nette poussée des importations à bas prix. C'est ainsi que pour la seule année 1987 2 182 000 pantalons provenant de Chine ont été réellement importés alors que les accords passés avec ce pays prévoyaient une importation plafonnée à 1 396 000 pantalons. Cette distorsion est encore plus marquée avec le Maroc et celle-ci témoigne d'un laxisme évident dans l'application et la négociation des accords textiles. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions il compte prendre pour maintenir une véritable politique de limitation afin de stopper à temps l'hémorragie dans ce marché à l'approche de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, l'accord bilatéral entre la CEE et la Chine a été renouvelé dans le cadre de l'AMF, le 8 décembre dernier. Cet accord a été conclu au terme de négociations longues et difficiles, et la communauté a dû consentir des concessions importantes pour parvenir à ce résultat ; en particulier, elle a dû accepter un relèvement significatif des niveaux des quotas pour 1989, première année du nouvel accord. En contrepartie, la République populaire de Chine a accepté la reconduction de la quasi-totalité des quotas existants, et la fixation de taux de croissance annuels faibles. La déclaration effectuée pour sa part par la délégation française illustre la position tenue par le Gouvernement lors de ces négociations : « Les Autorités françaises constatent et déplorent que, dans le projet d'accord qui leur est soumis conformément au mandat de 1986, les augmentations de quotas pour 1989 sont très sensibles ; dans le passé, les exportations chinoises ont à plusieurs reprises dépassé les quotas convenus. Les autorités françaises escomptent que l'accord actuel, compte tenu des nouveaux quotas, ne se traduira pas à terme par des glissements analogues ; elles constatent la volonté d'une majorité d'États membres pour accepter cet accord, mais ne manqueront pas, le moment venu, de présenter les demandes qu'exige une gestion stricte de l'accord, dont elles ne comprendraient pas qu'elles soient refusées. » Compte tenu du caractère particulièrement préoccupant pour les industries françaises du secteur des importations originaires des pays à faibles coûts salariaux, nous conservons la volonté d'exiger une gestion rigoureuse des accords textiles qui lient la communauté aux États tiers. Toutefois les mécanismes de sauvegarde prévus par les accords sont mis en œuvre selon une procédure communautaire. À l'expérience il apparaît que lorsqu'un seul État membre est concerné par un brusque flux d'importations, une décision favorable peut être difficile à obtenir. Il devient donc crucial pour l'industrie française de mettre à profit l'environnement international actuel, qui leur assure un degré élevé de stabilité et de prévisibilité, pour parfaire les restructurations en cours et se préparer à l'unification du marché européen.

Données clés

Auteur : [M. Cavaille• Jean-Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9429

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 685